

Bordeaux, le 31 décembre 2021

AVIS DE L'ARS CONCERNANT LA SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DANS LE DEPARTEMENT DE LA CORREZE

Préambule

La loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire prolonge jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire et la possibilité de recourir au passe sanitaire, afin d'anticiper une possible résurgence de l'épidémie de Covid-19. Elle reporte à la même date la fin des dispositions fondant l'état d'urgence sanitaire.

Ainsi, la possibilité pour les Préfets de département, lorsque les circonstances locales l'exigent, d'arrêter pour leur territoire les mesures nécessaires pour contenir la propagation du virus est également maintenue en application de la loi.

A ce titre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'éclairer les décisions que ce dernier est amené à prendre en vue de limiter la circulation virale au regard des circonstances locales.

Des indicateurs épidémiologiques en Corrèze qui caractérisent la circulation virale du SARS COV2

Sur la base des données produites par Santé publique France au 31 décembre 2021, la situation épidémiologique se traduit par :

Pour le département de la Corrèze, le taux d'incidence général considéré comme élevé à partir de 50 cas pour 100 000 habitants, s'établit à 430,2 cas pour 100 000 habitants. Ce taux place le département de la Corrèze en situation « de vulnérabilité élevé + » selon Santé Publique France ;

Les indicateurs hospitaliers **restent à un niveau modéré mais une hausse du nombre de patients actuellement hospitalisés, 35 dont 10 en soins critiques, est cependant enregistrée cette dernière semaine.**

Le nombre de clusters en cours d'investigation dans le département est en hausse ; 10 dont 8 en établissements médico-sociaux, 1 en milieu scolaire et universitaire et 1 en milieu professionnel ;

la proportion des PCR de criblage indiquant la présence potentielle du variant Omicron parmi les tests recherchant les mutations d'intérêt est en forte hausse. Cependant, ce résultat n'est pas spécifique du variant Omicron et la proportion des criblages recherchant ces mutations cibles est très faible. Les données doivent donc être interprétées avec prudence.

Après une stabilisation du taux d'incidence, la circulation du SARS-CoV-repart à la hausse avec un taux d'incidence de 430,2/ 100 000hab. (soit + 9 %) et un taux de positivité de 7,7 % (soit + 0,8 point) alors que le taux de dépistage reste stable. Cette hausse est particulièrement visible chez les jeunes adultes de 20 à 30 ans.

A l'échelle infra-départementale, la circulation virale reste très active.

La vigilance doit absolument être renforcée afin de conserver ces indicateurs épidémiologiques à des niveaux maîtrisés et de soulager le système hospitalier.

L'ensemble de ces indicateurs épidémiologiques requiert une observance stricte des gestes barrières.

Toutes mesures visant à limiter la diffusion du virus, y compris à l'extérieur, sont fortement recommandées.

La Directrice générale adjointe
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine


Véronique BILLAUD